

PV 1^{ER} OCTOBRE 2009

Monsieur QUETIER accueille les Délégués, puis fait procéder à l'appel pour vérification du quorum.

Le quorum étant obtenu, la séance peut commencer et Monsieur QUETIER aborde aussitôt l'ordre du jour par l'approbation du procès verbal de la réunion du 19 Juin 2009 Celui-ci n'amenant aucune objection ni observation est approuvé à l'unanimité.

Sont abordées ensuite les délibérations prises lors du bureau du 10 septembre 2009 :

- Attribution de subvention exceptionnelle au VCBI
- Admissions en non valeur (Résidence Jean GUENIER)
- Délibération modificative N°1/2009
- Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour le Service Enfance Ados
- Rémunération des animateurs vacataires
- Délibération autorisant le Président à signer une convention pour l'étude et le développement d'un village d'artisans
- Délibération autorisant la Communauté de Communes à adhérer au CAUE 27
- Budget annexe SPANC : délibération modificative N°1/2009



COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur GUENIER Dominique complète son rapport. Pour ce qui concerne l'étude du Village d'Artisans, il précise que l'étude a porté sur 950 entreprises dont 827 réparties sur les 3 communautés, les supplémentaires ayant été « sélectionnées » suivant la règle de 15 km, 15 mn des zones d'activités.

Pour le dossier gendarmerie, de nombreuses imperfections ont été constatées, l'affaire est suivie de près par Monsieur GUENIER et les services de la Communauté de Communes.

A propos du PIG, Monsieur GUENIER informe les délégués présents qu'un bureau élargi aux Maires aura lieu le 22 Octobre à 18 h 00, les Membres de la Commission Développement Economique sont également conviés à cette réunion, dont l'objet sera le bilan intermédiaire du PIG, précédé d'une visite d'un local réhabilité par un propriétaire bailleur à Bourgheroulde.

Monsieur BERTHOU intervient, précisant qu'il intègre à nouveau le Conseil Communautaire, et qu'il souhaite faire partie de la Commission Développement Economique.

Monsieur QUETIER revient sur le projet de zone avec le SDOMODE sur le secteur de Bourg Achard et Epreville. Ce sujet est actuellement à l'étude entre les services du SDOMODE, de la Communauté de Communes et de la SAFER. Les suites de ce projet seront évoquées lors de la prochaine assemblée.

Un délégué pose la question des locaux de Monsieur DE LA CONTE. Monsieur QUETIER répond que se sont des locaux privés, et que les seules informations dont nous disposons sont des « échos ». La seule certitude est qu'une partie de son terrain a été vendue à Monsieur ROUAS pour y établir un centre de Contrôle Technique. Il précise que l'on informe les entreprises en recherche de locaux de cette disponibilité.

COMMISSION ORDURES MENAGERES

Monsieur Jean-Marie GUENIER souhaite en préambule remercier l'assemblée pour l'hommage rendu à Monsieur Jean GUENIER lors de la cérémonie qui a eu lieu à la Résidence de Personnes Agées.

En complément de son rapport, il précise que l'ensemble des trajets de collecte Ordures Ménagères et Tri Sélectif ont été revus et que tout semble fonctionner normalement.

Il évoque ensuite le fonctionnement de la déchetterie qui, selon lui, semble à la limite de la saturation le samedi. (5 à 6 containers de déchets verts sont ramassés le samedi). Il explique que certains particuliers arrivent avec des camionnettes.

Il informe ensuite les communes qui procèdent au ramassage des déchets verts (Bosc Roger en Roumois et Saint Ouen du Tilleul), qu'il a demandé un devis pour avoir des sacs pour favoriser le travail des rippeurs. Ce sont des sacs transparents, réutilisables. Le coût est de 345 € les 1000 sacs. La solution serait vraisemblablement d'arrêter le ramassage en porte à porte des déchets verts et d'inciter les habitants à se rendre en déchetterie. Monsieur QUETIER précise qu'il est conscient que, pour les Maires qui proposent le service de ramassage en porte à porte des déchets verts, y mettre fin est difficile vis-à-vis des administrés. Monsieur QUETIER ajoute que notre canton a un ratio de déchets verts par habitant très important par rapport à d'autres cantons.

Monsieur QUETIER ajoute que l'aménagement éventuel des déchetteries sera à l'ordre du jour. Il précise que la réflexion qui concerne le transfert des hauts de quai au SDOMODE est actuellement en cours. Pour ce qui concerne la Communauté de Communes de Bourgtheroulde, cela ne pose pas de problèmes, mais certaines collectivités sont beaucoup plus réticentes. Si des travaux sont à réaliser sur notre déchetterie, on les exécutera, et, si il y a transfert au SDOMODE, il y aura de toutes façons transfert des charges.

A la question de Monsieur BLANCHET qui demande s'il ne serait pas possible d'identifier l'origine géographique des habitants qui se rendent à la déchetterie, Monsieur QUETIER répond que le SDOMODE a repris les bas de quai, et que c'est le principe de mutualisation qui prévaut, un habitant de la Communauté de Communes de Bourgtheroulde peut se rendre à Bourg-Achard ou à Amfreville-la-Campagne.

Monsieur QUETIER conclut en se félicitant de la réussite du tri, et que la montée en charge des déchetteries, est liée à la prise de conscience de la nécessité de protéger notre environnement.

COMMISSION VOIRIE

En préambule, Monsieur POUS souhaite intervenir suite à un article paru dans la presse. Il précise qu'il accepte d'être mis en cause à titre personnel, mais qu'il n'accepte pas qu'on y associe la Commission Voirie. L'article de presse dit que ça fait 25 ans que la Commission Voirie ne fait rien, Monsieur POUS souhaite répondre que lui est là depuis 8 ans, et que par conséquent, l'attaque dans la presse rejaille également sur ses prédécesseurs. Il conclut que les travaux prévus se font en étroite collaboration avec les communes concernées. Monsieur QUETIER complète en précisant qu'il faut « relativiser », ajoutant que la compétence investissement est à la Communauté de Communes depuis seulement 5 ans. Monsieur MORISSET précise par ailleurs que l'intervention du Conseiller Municipal de Bourgtheroulde a été reprise intégralement dans la presse, ne tenant pas compte de l'esprit « serein » dans lequel s'était déroulé le conseil municipal.

Pour ce qui concerne la programmation des travaux 2010 et 2011, les fiches navettes sont en cours de retour auprès des services de la Communauté de Communes. C'est une « bonne chose » de travailler sur deux ans.

Pour le classement des voiries, 17 communes sur 18 ont été rencontrées, la dernière le sera dans la semaine du 5 au 10 octobre. Cette démarche a été bénéfique puisqu'elle a permis de « se poser des questions » sur nos procédures.

La Commission Voirie doit obligatoirement être étroitement associée à ces réflexions.

Enfin, des réunions ont eu lieu à propos de la viabilité hivernale. La convention est en discussion avec les services départementaux, en lien avec les trois communautés de communes.

Il conclue en informant les délégués que Monsieur CAUDRON, délégué suppléant de la Commune de Bourgtheroulde, intégrera la Commission Voirie dès la prochaine réunion.

COMMISSION ENFANCE ET ADOLESCENCE

Monsieur MORISSET souhaite mettre l'accent sur les adolescents. Il revient sur les accueils adolescents mis en place dans les différents villages. Résultat plutôt positif, malgré la période peu favorable à la fréquentation (première quinzaine d'août), puisque lorsqu'il y a eu contact avec les jeunes, environ 50 % d'entre eux ont ensuite manifesté le désir de participer aux actions proposées par la Communauté de Communes.

Des propositions ont été faites par la Commission : session quotidienne à Bosc Roger en Roumois pour 12 ados (chiffre maximum pour des raisons de sécurité). Les gymnases seront ouverts.

Dans le cadre du Contrat Educatif Local, une action « graff » sera menée à Bourgtheroulde, Bosc Roger en Roumois et Boissey le Châtel.

Une information de type « flyers » va être diffusée dans les Mairies et au Collège.

Monsieur MORISSET revient sur le projet de création d'un accueil adolescents à Bosguérard de Marcouville. Un groupe de travail s'est constitué et fera des propositions.

A propos de la fréquentation de l'été, elle a été satisfaisante. On a atteint des pics de fréquentation, notamment à Bosc Roger en Roumois, sur le secteur 3/6 ans, il faudra être attentif et anticiper ce phénomène l'année prochaine.

COMMISSION SPORTS, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Monsieur DUCHATEAU complète son rapport en revenant sur l'animation Croq'Notes Rando qui a rassemblé une centaine de marcheurs, une dizaine de cavaliers et 5 calèches.

Pour ce qui concerne le tourisme, Monsieur DUCHATEAU confirme que la Communauté de Communes s'est engagée à entamer une démarche de réflexion sur la politique touristique à développer (avant de parler d'un office de tourisme). Monsieur QUETIER précise que les annonces de la Communauté de Communes du Roumois Nord sont prématurées et qu'aujourd'hui, aucune décision n'est prise quant à la mise en place d'un Office de Tourisme Intercommunal. Le SYDAR embauchera un chargé de mission, qui accompagnera les élus dans leur réflexion.

Pour le RUN and BIKE, Monsieur DUCHATEAU remercie les communes traversées pour avoir mis à disposition des signaleurs.

Le sol du gymnase Jacques Anquetil a été remplacé durant l'été et donne toute satisfaction.

Les plannings d'utilisation des gymnases ont été finalisés, en essayant de répondre aux demandes des clubs.

Les temps de travail des gardiens ont été annualisés, chaque gardien a été rencontré afin de leur présenter le nouveau fonctionnement.

Pour ce qui concerne la réhabilitation du terrain de foot de Saint Ouen du Tilleul, les travaux ont démarré, c'est l'entreprise ISS Espaces Verts qui a été retenue pour le lot 12 (décapage, réhabilitation et remise aux normes du terrain). Pour la partie vestiaire, des discussions ont eu lieu avec le Monsieur le Sous Préfet et la DDE, afin de mettre en conformité le permis de construire avec le POS. 2 lots ont été infructueux sur les 11 qui concernent la partie bâtiments. Les lots qui ont été infructueux l'ont été car bien au-delà de l'estimation de l'économiste.

Suite à la question d'un délégué concernant les délais de réalisation du terrain de foot, Monsieur QUETIER rappelle que nous maintenons ce qui a été annoncé, c'est-à-dire, livraison du terrain début septembre, mais que nous sommes tributaires des aléas météorologiques.

COMMISSION HYDRAULIQUE, MAITRISE DES RUISSELLEMENTS, SPANC

Domaine Hydraulique

Monsieur LIEVENS commence par inviter les délégués présents à une visite des travaux d'Epreville-en-Roumois le vendredi 9 octobre à 18 h 00. Pour ce qui concerne le dossier de Saint Léger du Gennetey, nous sommes toujours en attente de la convention signée par le Maire de Bonneville Aptot.

Tous les fossés d'assainissement ont été fauchés, Monsieur LIEVENS souhaite à ce propos féliciter publiquement Monsieur Jean-Paul HEBERT pour la qualité du travail fourni. Pour les fossés qui n'ont pas pu être traités avec l'épareuse, le travail sera fait à la débroussailleuse en courant d'hiver. Les fossés représentent 45 kilomètres.

Monsieur LIEVENS commente ensuite la délibération pour la programmation des travaux 2010. Monsieur QUETIER précise que les montants sont estimatifs et que, pour ce qui concerne Boissey le Châtel, le souhait est d'avancer au plus vite.



DELIBERATION N° 2009-34

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT 2010

Monsieur le Président donne connaissance, au Conseil Communautaire, de la programmation lutte contre le ruissellement, prévu en 2010, par la Communauté de Communes.

*Le montant total de l'opération est estimé à **236 528 € H.T** et comprend :*

- 100 100 € HT de travaux sur le bassin versant Ecaquelson, sur le secteur de Saint Léger du Gennetey,
- 106 428 € HT de travaux et d'acquisitions foncières sur le bassin versant du Maraval, à Bosc Roger en Roumois,
- 30 000 € HT pour la mission maîtrise d'œuvre sur Boissey le Châtel

Il précise que le financement de la dépense pourrait être assuré au moyen des ressources suivantes :

- Subvention Agence de l'Eau « Seine Normandie » (50%)
- Subvention du Conseil Général de l'Eure (30%)
- Participation de la Communauté de Communes (20% + TVA)

Il invite le Conseil Communautaire à approuver le projet, présenté par le SYDAR, à solliciter l'inscription sur un programme subventionné et à s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au prochain budget :

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER**

Le projet relatif aux dits travaux et autres missions, dressé par le SYDAR

- **D'APPROUVER**

Le plan de financement présenté par le Président

- **DE SOLLICITER**

De l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général de l'Eure l'inscription à un programme subventionné de l'opération

- **PREND**

L'engagement d'inscrire, au prochain budget, les crédits nécessaires à la couverture des frais d'investissement des travaux considérés.

Délibération adoptée à l'unanimité

Domaine SPANC

Les travaux de réhabilitations sont en cours (17) et devraient être achevés pour fin novembre. Pour l'an prochain, 25 dossiers ont été déposés, sur 30 projets possibles. Monsieur QUETIER lance un appel aux communes qui auraient repérés des installations à inscrire.

Pour ce qui concerne la Commune de Saint Léger du Gennetey, nous sommes en attente du retour des délibérations des communes sur la modification des statuts, afin de pouvoir ensuite procéder au reversement de la somme perçue lors du transfert.

COMMISSION RPA / AIDES A DOMICILE

Madame GRANDJEAN revient sur les points importants de son rapport : le règlement intérieur a été revu avec, notamment un protocole à respecter en cas de décès d'un de nos résidents.

29 personnes sont volontaires pour se faire vacciner contre la grippe saisonnière ; pour ce qui concerne la grippe A, nous sommes en attente des instructions préfectorales : quelles seront les personnes concernées ? Gratuité de la vaccination ? Autant de questions en suspens. Monsieur POISSON précise que 8 centres de vaccination seraient en service, nous serions rattachés à celui de Pont-Audemer.

Le service Aides à Domicile a travaillé sur une réorganisation des temps de travail des Assistantes de Vie, qui vont maintenant travailler 1 week-end sur 3 (1 week-end sur 2 auparavant)

Monsieur QUETIER souligne l'importance de cette commission, à ne pas sous-estimer, précisant que le SCOT, actuellement à l'étude, prendra en compte cette problématique, avec le vieillissement de la population du territoire.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Aucune autre question n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

